

Réunion de l'atelier « compétitivité » du 12 septembre
Document d'ouverture

1. Comment rendre plus efficace le fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche

→ Questions

Pourquoi le système d'enseignement supérieur français et de recherche souffre-t-il d'un manque de visibilité internationale ? Quels doivent être les objectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche ? Quelle doit être son organisation optimale ?

Sur l'enseignement supérieur, comment la loi du 10 août relative à l'autonomie des universités permet-elle de faire évoluer son fonctionnement ? Quelles modalités de financement mettre en place ? Quelle organisation pour l'enseignement supérieur ? Faut-il favoriser les regroupements des établissements d'enseignement supérieur ? Si oui, selon quelles modalités ? Quelle est la taille optimale ?

Sur la recherche publique, dans quelle mesure les réformes récentes (notamment la loi de programme pour la recherche d'avril 2006 créant notamment l'agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'agence nationale de la recherche, l'agence pour l'innovation industrielle, la création des pôles de compétitivité) permettent-elles de faire évoluer son fonctionnement ? Quelles modalités de financement privilégier pour la recherche publique ? Faut-il repenser son organisation ?

Comment expliquer la faiblesse de la recherche-développement privée (qui explique l'essentiel de l'écart entre l'effort français et l'effort américain de recherche par exemple), celle-ci étant qui plus est concentrée sur quelques secteurs et concerne essentiellement les grandes entreprises ? La création de l'AII ou des pôles de compétitivité sont-elles de nature à faciliter son développement ? Comment attirer la recherche privée et les chercheurs en France ?

Sur les chercheurs, comment favoriser la mobilité internationale des chercheurs français ? Comment les faire revenir ? Comment favoriser des allers-retours entre le public et le privé ?

→ Pistes de propositions

De nombreuses pistes ont déjà été explorées par les rapports récents dans l'ensemble des thèmes qui seront traités par l'atelier. Certaines concernent les évolutions organisationnelles et structurelles possibles :

- Créer des structures d'enseignement et de recherche de taille mondiale par la fin de la distinction entre organismes de recherche et universités. rapprocher et décloisonner les statuts entre enseignants chercheurs et chercheurs. Regrouper des établissements de statut similaire (sur le modèle de « Paristech ») par la poursuite et l'amplification de la dynamique enclenchée par le pacte de la recherche (pôles de recherche et d'enseignement supérieur et réseaux thématiques de recherche avancée, dits PRES et RTRA)
- Poursuivre la réforme de la gouvernance de ces structures, selon les orientations suivantes : détermination de priorités stratégiques par les pouvoirs publics, autonomie de gestion, contrôles a posteriori

- Privilégier le financement de la recherche sur projet au détriment d'un financement de structures. Focaliser le financement de la recherche sur quelques priorités stratégiques. Encourager les projets de recherche les plus ambitieux définis de manière stratégique en amont avec des jurys internationaux composés des meilleurs chercheurs dans chaque discipline et avec les industriels du secteur. Rationaliser, simplifier et améliorer de la lisibilité des modalités de financement de la recherche et de l'innovation.
- Systématiser les enseignements en anglais. Rendre obligatoire l'utilisation des outils bureautiques (supprimer les copies manuscrites pour les concours...)

D'autres pistes concernent parallèlement la question des moyens :

- Traduire dans les choix d'allocation des financements publics, des orientations stratégiques nationales sur les secteurs à privilégier (sciences de la vie, NTIC, développement durable...)
- Accroître substantiellement les moyens accordés à l'enseignement supérieur, y compris en diversifiant davantage ses modes de financement. Comment faire : financement par les entreprises, système d'abondement, dotations en capital sur les modèles des fondations américaines - *endowment*, valorisation du patrimoine immobilier et foncier, développement de systèmes d'incitation sur le modèle du mécénat culturel, augmenter les droits d'inscription... ?
- Chercher les moyens d'accroître la recherche-développement privée (exonérations fiscales et sociales, offre d'infrastructures...)

Sur les étudiants et les chercheurs

- Favoriser le parcours de jeunes chercheurs : allocations de mobilité, discrimination des bourses en fonction des thématiques de recherche
- Créer une obligation de mobilité dans le cursus d'un chercheur (ne pas faire tout son parcours dans la même structure).
- Sur les grandes écoles, obliger les futurs ingénieurs à effectuer au moins un an de recherche.
- Lever les rigidités du statut de la fonction publique pour rémunérer les hauts potentiels (chercheurs du privé, chercheurs étrangers, chercheurs de retour de l'étranger, meilleurs chercheurs...)
- Développer l'accueil d'étudiants étrangers par un régime de visa spécifique sur le modèle de la Grande-Bretagne.

2. Valorisation de la recherche, diffusion de la recherche et création d'entreprises

➔ Questions

A partir du diagnostic porté sur le dispositif français de valorisation de la recherche dans de récents rapports (notamment le récent rapport IGF/IGAENR), quelles pistes pour développer cette valorisation ? Comment inciter les structures de recherche (universités, organismes de recherches, grandes écoles) et les chercheurs à entrer dans cette démarche de valorisation ? Comment structurer l'appareil de valorisation de la recherche publique ?

Quelles pistes explorer pour rapprocher l'université et la recherche publique du monde de l'entreprise (et réciproquement) ? Comment favoriser la création d'entreprises à partir des résultats de la recherche ? Au-delà des modifications de structure de la recherche publique, comment accroître l'efficacité de la diffusion de l'innovation ?

Le système français de protection des inventions, tant au niveau national qu'au niveau communautaire, est-il satisfaisant ? Comment articuler protection intellectuelle et diffusion de l'innovation au profit de la croissance ? Comment lever les barrières à l'entrée, les barrières à la mobilité, les freins à la diffusion de l'innovation ?

Quel premier bilan économique des pôles de compétitivité dans la création d'un environnement favorable à la diffusion de la recherche et à l'émergence d'entreprises ?

Comment simplifier la création d'entreprises ? comment les aider à démarrer ? Faut-il créer un modèle de *business angel* à la française ? Quels leviers publics (fiscaux, sociaux, budgétaires, ingénierie, infrastructures...) ?

→ Pistes de propositions

Sur le lien entre la recherche publique et les entreprises, de nombreuses pistes peuvent être explorées :

- Structurer le système de recherche et d'innovation autour de pôles d'excellence (dits clusters) sur le modèle de la Silicon Valley. Cela pourrait passer par le rapprochement des pôles de compétitivité et des réseaux thématiques de recherche avancée.
- Revoir les statuts des chercheurs et enseignants-chercheurs : favoriser les échanges publics-privés, la mobilité des chercheurs, l'embauche, l'employabilité et le statut professionnel des docteurs dans les entreprises. Avoir comme objectif d'avoir 100 % des thèses financées.
- Rapprocher institutionnellement la recherche et les entreprises : favoriser la mise en place d'instances de concertation associant les établissements de recherche et les industriels, ouvrir les conseils d'administration des entreprises aux chercheurs et universitaires

Sur la valorisation de la recherche :

- Rationaliser et professionnaliser les structures de valorisation ; accroître la sélectivité des projets retenus par les structures d'amorçage
- Rémunérer ces structures à la performance.
- Favoriser l'intéressement des chercheurs et des équipes de recherche. Avantager financièrement les structures qui privilégient la recherche partenariale et la valorisation de la recherche. Rendre plus efficaces les dispositifs financiers (fiscaux et sociaux) d'attractivité pour les entreprises ou pour les chercheurs.
- Créer des incitations fiscales pour les revenus issus de l'immatériel (sur le modèle irlandais des droits d'auteur).

Sur la protection intellectuelle :

- Renforcer le niveau communautaire comme niveau pertinent. Relancer la création d'un brevet communautaire. S'assurer de la ratification du protocole de Londres.
- Revoir le régime de propriété intellectuelle entre l'inventeur et son employeur

Sur la création d'entreprises :

- Renforcer le soutien aux créateurs (chômeurs, chercheurs, seniors, personnes licenciées). Développer des solutions de type *business angels*
- Poursuivre la simplification des formalités administratives de création d'entreprises

3. Comment rendre notre tissu productif plus compétitif ?

La France rencontre des difficultés à dynamiser son tissu de PME (faible croissance, profitabilité limitée) et ne parvient pas à tirer pleinement parti des opportunités de la mondialisation (sous-performance à l'exportation) pour maximiser son potentiel de croissance et de création d'emploi.

→ Questions

Compétitivité des entreprises françaises : Les entreprises françaises souffrent-elles d'un déficit de compétitivité ? Prix ? Hors-prix ? Pourquoi les PME françaises exportent relativement peu ? L'offre des entreprises françaises est-elle suffisamment large et diversifiée ? Est-elle bien positionnée en termes de gamme par rapport aux concurrents étrangers ? Comment mieux positionner l'offre française sur les marchés en fort développement ? En reprenant les conclusions du rapport « Lévy-Jouet », sur le modèle du Louvre à Abu-Dhabi ou des secteurs comme la création ou le luxe, comment valoriser l'économie de l'immatériel ? Comment transformer les préoccupations de croissance durable en « argumentaires de vente » ? Comment transformer le développement durable en richesse immatérielle ?

Conditions de financement des entreprises : les entreprises françaises, en particulier les PME, ont-elles des difficultés d'accès au crédit, aux investisseurs en fonds propres ? La fiscalité de l'épargne permet-elle d'attirer suffisamment l'épargne vers les projets d'entreprise ?

Cadre réglementaire : Quelles sont les domaines prioritaires de simplification administrative et réglementaire ? En reprenant les conclusions du Conseil d'Etat, comment mieux légiférer ? Comment accroître la sécurité juridique des entreprises ? Comment réduire fortement la charge administrative pesant sur les entreprises ?

Cadre fiscal : Au regard des réformes réalisées ces dernières années, comment évaluer la place de la France dans l'environnement fiscal européen ? Le niveau actuel de l'IS est-il soutenable ? Quelles sont les dépenses fiscales réellement utiles en matière de compétitivité ? En particulier, où faut-il alléger en priorité le coût du travail ? Comment rendre le crédit d'impôt recherche plus incitatif ?

Politique européenne : Comment accroître la contribution des politiques européennes à la compétitivité de l'économie française ?

→ Pistes de propositions

En matière de financement des entreprises :

- Elargir la politique fiscale pour développer l'actionnariat individuel
- Sécuriser les banques prêteuses par un régime de recouvrement plus favorable. Développer les mécanismes de garantie pour les entreprises à fort potentiel. Envisager une réforme de la loi des faillites en substituant les banques dans l'ordre du privilège du Trésor.
- Financer davantage les chômeurs créateurs d'entreprises

En matière de simplifications administratives et réglementaires :

- Rendre lisible le droit. Faciliter l'accès de tous.
- Simplifier ce qui est complexe. Réexaminer tous les régimes d'autorisation ; faire du régime de déclaration, la norme et du régime d'autorisation, l'exception.
- Engager une démarche systématique de performance (efficacité et qualité de service) dans les relations entre l'administration et les entreprises. En tirer des conséquences sur la rémunération des agents.
- Mettre en place un portail unique d'information, ainsi qu'un guichet unique pour les prélèvements sociaux et fiscaux.

En matière fiscale :

- Supprimer la taxe professionnelle, tout en mettant en place une nouvelle source de financement pérenne, plus neutre économiquement, pour les collectivités locales
- Ramener le taux de l'impôt sur les sociétés à la moyenne européenne.

En matière de politique européenne :

- Réduire la concurrence fiscale en Europe
- Adapter la politique de la concurrence
- Réorienter le budget européen vers les dépenses utiles à la réalisation de l'agenda de Lisbonne, en particulier le l'investissement européen dans la recherche
- Adopter le brevet communautaire
- Mettre en place un régime européen fiscal, social et financier intégré pour les entreprises innovantes

Sur l'immatériel et le développement durable :

- Systématiser et rendre prépondérant le critère de « développement durable » dans les marchés publics ;
- Mieux valoriser les actifs immatériels environnementaux (quotas carbone ; puits ou pompes à carbone). Repenser l'exploitation agricole et forestière en ce sens

4. Quelle politique des grands groupes ?

➔ Questions

Faut-il une politique spécifique en faveur des grands groupes ? Quelle politique pour l'appui aux grands groupes ? Quels sont les outils et les leviers (fiscalité, infrastructures) ? Comment développer l'attractivité du territoire pour les filiales des grands groupes étrangers ?

Développement des grandes entreprises : Quels sont les enjeux de croissance liés au maintien de grands groupes français et à la conservation de sièges sociaux sur le territoire ? Faut-il défendre et promouvoir les « champions nationaux » ? Faut-il lutter contre l'« offshoring » (sous-traitance à l'étranger de certaines activités de production ou de services) ? Faut-il favoriser la concentration à l'échelle nationale ou européenne dans certains secteurs à forts coûts fixes ? Quel premier bilan tirer de l'agence pour l'innovation industrielle ?

La politique industrielle : en faut il une, ou faut il tout laisser au marché et à la concurrence ? L'Etat peut il se mêler de regrouper les entreprises, de s'opposer à la prise de contrôle d'entreprises stratégiques par des intérêts étrangers, au départ des sièges sociaux ? Comment cela fonctionne ailleurs ? Et si on répond par la négative , si on laisse le marché tout faire, quelles sont les conséquences prévisibles ?

→ Pistes de propositions

Concernant l'appui aux grands groupes :

- Favoriser la conservation des sièges sociaux en France
- Renforcer les dispositifs de participation
- Développer les programmes de transformation opérationnelle de type « lean » pour améliorer la productivité et la qualité de l'offre, en lançant une initiative lean au niveau national (également accessible aux PME)
- Ne pas contraindre le recours à l'offshoring par des obstacles fiscaux ou réglementaires
-

5. Quel plan de croissance pour les PME ?

→ Questions

Développement des PME : pourquoi les PME françaises ne grandissent pas, ou trop peu ? Comment faire émerger plus de « gazelles » (PME à forte croissance, disposant du potentiel pour devenir des leaders sur leurs marchés) ? Comment faire en sorte qu'elles poursuivent leur croissance plutôt que de se faire absorber par des grands groupes ? La productivité des PME est-elle suffisante ? Quelle est leur capacité à intégrer les TIC ? Comment améliorer la rentabilité des PME et leur capacité d'investissement ? Quel premier bilan tirer de la création d'Oseo ?

→ Pistes de propositions

Concernant l'appui à la croissance des PME :

- Mettre en place un « Small Business Act » (quelles contraintes communautaires et de l'OMC) et réserver une part des marchés publics aux PME.
- Relever les principaux seuils de statut d'entreprises pour les PME
- Faciliter les fusions et la mise en réseau des PME
- Redéployer les aides vers les petites et moyennes entreprises. Les concentrer vers celles à plus fort potentiel de croissance ? Aider l'investissement des PME dans l'immatériel et augmenter le crédit d'impôt recherche pour les PME
- Soutenir leur développement par l'accompagnement et le conseil.
- Accroître les aides à l'export pour les PME. Optimiser le dispositif public de soutien à l'export en région et à l'international pour anticiper les évolutions de la demande internationale et développer le nombre de nouvelles entreprises exportatrices

En matière de financement et de fiscalité des PME :

- Faciliter la génération de fonds propres : redynamiser le capital-risque et le capital-développement, par exemple en développant des *Small Business Investment Companies (SBIC)* à l'américaine. Inciter les grands investisseurs institutionnels à « prendre des risques ».
- Attirer l'épargne individuelle et collective en direction des PME. Faciliter l'introduction des PME sur le marché coté (Alternext)
- Réduire les délais de paiement inter-entreprises et ceux des collectivités publiques, en particulier pour les PME
- Instaurer un taux réduit d'impôt sur les sociétés pour les PME

En matière de simplifications administratives et réglementaires :

- Simplifier les formalités d'embauche, ainsi que les aides à l'embauche des PME

Améliorer le dialogue PME-administration (URSSAF, administrations fiscales, inspection du travail).

Créer des agents de liaison administratifs

Annexe I
Enseignement supérieur / Recherche / Innovation
Synthèse de propositions

Ce document vise à rassembler les propositions des différents rapports sur le sujet.

➔ **Leçons du succès des universités américaines**

1. Un investissement financier massif et orienté

- les universités américaines ont choisi la sélection, et concentrent donc leurs dépenses sur un nombre restreint d'étudiants prometteurs. Cependant, pour concilier sélection, égalité des chances et diversité, la préférence va à un système de recrutement global, qui cherche à cerner le candidat à travers notes scolaires, essais, entretiens et lettres de motivations.
- les universités américaines sont très coûteuses, mais cela est perçu par les acteurs comme un gage de performance, un indice de qualité : il y a là un basculement de mentalité peut-être intéressant pour la France. Les universités américaines ne sous-estiment pas le coût de leurs objectifs de performance. Cependant, elles allègent les étudiants d'une grande partie du poids financier en diversifiant leurs sources de revenus (contrats de recherche, revenus de capitaux sous gestion, dons). Les étudiants reçoivent de leur côté de nombreuses bourses ou aides financières.
- le soutien de l'Etat ne prend pas la forme, comme en France, d'une dotation de financement globale négociée entre le ministère de l'Education nationale et l'université : il s'agit de contrats de recherche dont l'objet est fixé et les résultats évalués. Ces partenariats *ad hoc* mettent ainsi en concurrence les laboratoires et stimulent la recherche.

2. Une gouvernance libérale

- dans les universités américaines, l'autonomie est la règle. Chaque école, chaque collège au sein d'une université a ses propres règles de direction. Le conseil d'administration associe généralement des représentants du corps professoral, des étudiants, des personnalités qualifiées et des *alumni*. Ces conseils administratifs sont dotés d'une véritable capacité de décision.

3. Un cursus humaniste et épanouissant

- les quatre années de formation sont conçues comme un tout : il n'y a pas de diplômes intermédiaires. L'objectif du système américain n'est pas de trier et d'éliminer, mais de faire réussir l'ensemble de la promotion et de participer à son développement intellectuel et personnel. Sur le marché universitaire, chaque institution met ainsi en avant la diversité de ses enseignements, de son corps enseignant et de ses méthodes de travail.
- les universités offrent une formation à la fois généraliste et spécialisée autour d'une majeure, à l'instar de ce que fait Sciences Po en France. C'est là un modèle efficace et à la portée des universités : il s'agirait simplement de définir des parcours généralistes et cohérents pendant les années de licence avant d'engager une spécialisation en master.

Institut Montaigne - Vademecum 2007-2012

➔ Enseignement supérieur

L'enjeu est de **faire émerger des leaders français et européens** :

1. L'Etat doit concentrer ses efforts sur nombre limité d'universités susceptibles d'atteindre une taille critique au niveau européen.
2. L'Union européenne doit promouvoir l'émergence sur le continent d'une cinquantaine de grands pôles universitaires mondialement compétitifs.

1. Propositions pour la France

L'Institut Montaigne a identifié 7 principes dans l'élaboration de grands pôles universitaires :

- (1) une masse critique d'étudiants (au moins 5.000) et de chercheurs (au moins 1.000)
- (2) une véritable unité géographique, pour de véritables interactions entre les individus et une visibilité claire auprès de l'extérieur (entreprises, etc.)
- (3) la sélection des chercheurs et des étudiants
- (4) une pluridisciplinarité alliant sciences, humanités, technologies et management
- (5) une continuité entre enseignement supérieur et recherche
- (6) des liens étroits avec l'industrie
- (7) une gouvernance efficiente, notamment la possibilité de recourir à des financements privés

A partir de cette « feuille de route », l'Etat pourrait concentrer ses efforts sur cinq projets :

- (1) **créer ex nihilo une institution nouvelle** répondant aux 7 principes identifiés ci-dessus
- (2) **coordonner le tissu universitaire du Quartier latin de Paris**, développer les synergies et tenter à long terme de bâtir un ensemble unifié et cohérent
- (3) **dynamiser le pôle ParisTech** en fédérant plus étroitement le réseau existant, constitué 11 écoles franciliennes
- (4) **organiser la fédération des grandes écoles à Palaiseau** avec comme modèle de référence le MIT américain
- (5) **encourager et répliquer le « modèle grenoblois »**

2. Propositions pour l'Europe

Dans le classement de Shanghai, seuls figurent 9 établissements du Vieux Continent contre 37 pour les Etats-Unis... **L'UE doit créer une « Fondation Newton » qui doterait largement (1 Md€ par an sur 5 ans) et sous conditions une cinquantaine d'universités européennes.**

➔ Recherche et innovation

L'enjeu est d'**équilibrer la politique de recherche de la France**, qui a tendance à privilégier les grands projets coûteux au détriment du tissu scientifique, technique et industriel de manière plus large.

L'enjeu est également de **créer les conditions d'une recherche fondamentale d'excellence et d'une meilleure valorisation de ses résultats**.

Propositions

1. Renforcer les liens entre universités et chercheurs

- attirer les chercheurs vers l'enseignement supérieur, à travers par exemple la création d'une prime d'enseignement qui s'engagerait sur 3 ans à assurer l'équivalent d'un tiers du service d'enseignant.
- mettre en œuvre une véritable politique post-doctorale, avec le développement dans les laboratoires de postes contractuels d'une durée limitée de 3 à 5 ans, qui permettraient d'accueillir des chargés temporaires de recherche et des post-doctorants étrangers.

2. Faire le pari de la recherche fondamentale

- mettre en place un « programme rouge » pour la recherche fondamentale : sélectionner en trois mois 150 équipes de recherche française sur la base de critères d'excellence ; leur allouer une attribution supplémentaire de 300.000€ pour les sciences dures et 100.000€ pour les sciences humaines (soit un coût de 105M€ sur trois ans, financé par l'Agence nationale de la recherche) ; laisser l'utilisation des coûts à l'entière discrétion des responsables d'équipe.
- évaluer les travaux de recherche *a posteriori* et non plus *a priori* : évaluer seulement après trois ans de recherche, et s'appuyer pour cela sur un réseau international de pairs constitué par l'Académie des sciences.

3. Favoriser une meilleure articulation entre recherche et innovation

- les chercheurs doivent obtenir la pleine propriété de leurs découvertes intellectuelles, c'est un point capital.
- intéresser plus généralement les chercheurs publics aux retombées financières de leurs découvertes : faire figurer leurs noms sur les brevets ou les titres de propriété intellectuelle ; donner la possibilité aux chercheurs de jouir de 50% des revenus de leurs découvertes (réformer en ce sens le décret du 13 février 2001, encore trop limitatif).
- développer le couplage avec l'industrie pour la formation par la recherche : multiplier par deux le nombre de bourses CIFRE et les ouvrir aux thésards étrangers.
- accélérer le transfert à la sphère privée, en basculant les organismes vers un statut de société anonyme qui facilite les partenariats privés capitalistiques.
- attirer les capitaux privés vers les entreprises innovantes, notamment en renforçant les dispositifs FCPI (Fonds commun de placement dans l'innovation) et FCPR (Fonds commun de placement à risque).
- amplifier les mises à disposition de postes d'accueil de chercheurs dans les laboratoires : ces postes, pourvus pour 3 à 5 ans non renouvelables, amélioreraient l'accueil dans les laboratoires de chercheurs français et étrangers de haut niveau

Rapport du CAE sur les leviers de la croissance

➔ Commentaires sur la réforme Pécresse

Les systèmes universitaires les plus performants sont ceux où les universités disposent à la fois de moyens financiers conséquents et d'une autonomie de décision, en particulier dans l'utilisation du budget.

A cet égard, **la réforme Pécresse est incomplète** voire dangereuse :

- elle ne prévoit pas de moyens supplémentaires à la hauteur de l'autonomie accordée, limitant ainsi les gains espérés
- les contrats quadriennaux prévus ne permettront qu'une inflexion à la marge des moyens accordés
- elle concentre les pouvoirs dans les mains de présidents d'universités élus par les seules parties prenantes de l'université (les personnalités extérieures sont cooptées après l'élection) et ne les soumet pas à un contrôle véritable, notamment en matière académique. Par exemple, elle ne prévoit pas l'équivalent des comités académiques anglo-saxons qui contrôlent l'action des présidents au jour le jour, ni des *board of trustees* qui choisissent les nouveaux présidents en totale indépendance par rapport au président sortant
- il n'y a pas non plus l'équivalent des systèmes d'évaluation britanniques ou suédois, qui allouent les crédits supplémentaires aux universités sur la base de leurs performances de recherche et d'enseignement. L'Allemagne vient d'expérimenter cette approche et elle semble obtenir des résultats.

De manière générale, une autonomie sans concurrence et sans mobilité des enseignants chercheurs, une autonomie qui passe par la présidentialisation et la marginalisation des personnalités extérieures, une autonomie sans moyens substantiels porte en elle les germes du localisme et peut représenter une forme de régression par rapport au système français actuel.

➔ Propositions pour revaloriser l'enseignement supérieur

Le rapport propose un processus de réforme en quatre volets :

1. Réformer la gouvernance des entreprises et leur accorder une réelle autonomie qui incluse la politique de recherche et le recrutement.
2. Soumettre aux présidents d'universités à des *checks and balances* académiques.
3. Accorder aux universités les plus performantes des moyens supplémentaires distribués sur la base d'évaluations indépendantes des performances de recherche et d'emploi des étudiants.
4. Revoir le statut des étudiants chercheurs pour moduler les charges d'enseignement et de recherche, différencier les trajectoires professionnelles et adapter les rémunérations aux contributions.

Rapport Jouyet-Levy sur l'économie de l'immatériel

➔ Enseignement supérieur

1. Diagnostic

Les performances de l'enseignement supérieur français ne sont pas satisfaisantes en termes de comparaisons internationales :

- **échec de masse**. Le taux d'échec en université française est supérieur à la moyenne de l'OCDE : en 2000, 59% des étudiants obtiennent un diplôme sans retard, contre 70% dans le reste de l'OCDE).
- **faible rayonnement sur la scène internationale**. Mauvais classement dans les baromètres internationaux (aucune université française dans les 20 premières places du classement de l'université de Shanghai) ; défaut d'attractivité pour les étudiants étrangers ; nombre insuffisant de programmes en anglais ; absence de réel développement de l'éducation à distance (*e-learning*).

Une crise de modèle semble à l'origine de ce décrochage :

- **un manque de moyens**. L'université française bénéficie d'un financement essentiellement public, qui n'a pas beaucoup augmenté depuis 20 ans (la dépense par étudiant est inférieure de 11% à la moyenne des pays de l'OCDE). Le recours aux financements privés n'était jusqu'à récemment pas prévu.
- **peu d'incitations à l'excellence pour les établissements**. Gestion excessivement centralisée du système universitaire ; absence de corrélation entre le niveau de financement des universités et leurs performances académiques, scientifiques et professionnelles.
- **une organisation insatisfaisante de l'accès à l'enseignement supérieur**.

2. Propositions

1. **Augmenter les moyens consacrés à l'enseignement supérieur**. Accroître l'effort en matière d'enseignement supérieur de 0,5 point de PIB, soit environ 8,5 Md€, et destiner cette dépense supplémentaire à la promotion de nouvelles filières, la restructuration du système d'enseignement supérieur et la promotion de l'excellence.

2. **Réformer les structures du système français**. Consacrer l'autonomie des établissements pour que ceux-ci puissent gérer plus librement leur personnel et l'utilisation de leurs crédits, valoriser plus facilement leur savoir-faire, attirer ou garder des enseignants avec plus d'efficacité, enfin fixer avec plus de liberté les conditions d'entrée des étudiants.

3. **Renforcer la place de l'anglais dans les cursus universitaires et scientifiques**, de manière à favoriser le rayonnement international de notre enseignement supérieur.

➔ Recherche

1. Diagnostic

Un effort de financement insuffisant :

- **insuffisance de l'effort national français en matière de R&D** (2,16% du PIB en 2004, l'objectif de la Stratégie de Lisbonne étant de 3%).
- **faiblesse des moyens consacrés par les entreprises à la recherche** (1% du PIB, l'objectif de la Stratégie de Lisbonne étant de 2%).

Un modèle d'organisation à revoir :

- **des structures de recherche fondées sur un modèle inadapté** : recherche fondamentale conduite au sein du CNRS et d'une douzaine d'instituts spécialisés ; grands programmes civils et militaires déterminés sur des objectifs fixés par l'Etat.
- **une faible réactivité** : évaluation lacunaire et relations peu développées entre recherche publique et entreprises.

2. Propositions

1. Concentrer les moyens consacrés à la recherche

- regrouper les structures de recherche autour d'une dizaine de centres d'excellence de recherche et d'enseignement.
- accroître les moyens financiers permettant d'accueillir des chercheurs étrangers et de faciliter leurs démarches administratives.

2. Renouveler la gestion des ressources humaines dans la recherche publique

- rapprochement des statuts de chercheurs et d'enseignants-chercheurs accompagné de la mise en place d'une procédure d'évaluation des travaux de recherche.
- mise en place d'un système de « *tenure track* » assurant qu'un chercheur ne soit pas recruté dans le laboratoire dans lequel il a réalisé sa thèse.

3. Rénover le mode de financement des projets

- privilégier le financement par projets, à travers le développement d'agences de financement.

➔ Protection des idées

1. Diagnostic

- **les brevets européens sont comparativement chers** : ils coûtent autour de 27.000 euros, contre 10.000 à 15.000 euros pour un brevet américain et 16.000 euros pour un brevet japonais.
- **le système juridictionnel français manque de crédibilité et d'efficacité en matière de protection de propriété intellectuelle.**

2. Propositions

1. Favoriser le passage au niveau européen de la protection des idées :

- lancer une refondation politique de l'Office européen des brevets.
- ratifier le protocole de Londres conclu en octobre 2000 (*NDLR : un projet de ratification a été adopté fin août*).
- relancer le projet de brevet communautaire, valable sur l'ensemble du territoire de l'Union. Pour information, le brevet communautaire est différent du système européen issu des accords intergouvernementaux de Munich, simple faisceau de brevets nationaux et sans juridiction commune.
- encourager le processus trilatéral de mutualisation et d'harmonisation entre les offices de brevets américain, européen et japonais.

2. Protéger les marques à l'échelle internationale :

- après avoir été à l'origine de la création du GAFI, qui lutte au niveau international contre la délinquance financière, la France pourrait être à l'origine d'un groupement international rassemblant pays développés et émergents afin de lutter efficacement contre la contrefaçon et le piratage.

3. Renforcer la professionnalisation des juridictions nationales :

- création d'une juridiction spécialisée dans les questions de propriété intellectuelle, ce qui serait un signal fort à l'égard des industriels et des copieurs.

Rapport Camdessus

➔ Réformer l'enseignement supérieur

1. Quatre grandes orientations

- Conduire une politique spécifique de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Mettre en place l'autonomie des universités
- Rechercher la création de pôles de recherche et d'enseignement supérieurs forts
- Introduire diversification et spécialisation au sein de l'université

2. Deux propositions

1. **Ouvrir un grand débat démocratique sur la question des droits d'entrée et de la quasi-gratuité de l'enseignement supérieur.**
2. **Conserver une capacité critique en matière de recherche.**

➔ Favoriser le développement d'une économie innovante

1. **Favoriser les PME innovantes**, notamment en renforçant la logique des pôles d'excellence, développée par le rapport Blanc.

2. **Poursuivre l'effort d'allègement des contraintes administratives des PME :**

- éviter que la surréglementation ne conduise à des effets pervers, par exemple en faisant passer les principaux seuils de statut des entreprises de 10 et 50 salariés à 15 et 75.
- simplifier l'embauche dans les très petites entreprises par le recours aux chèques emploi service, ou l'application d'un taux forfait global en représentation de l'ensemble des cotisations sociales à un taux légèrement moins élevé que la norme des cotisations actuelles.
- soutenir le développement par l'accompagnement et le conseil, en favorisant notamment le dialogue entre les PME et les trois institutions chargées de les contrôler : URSSAF, administration fiscales, inspection du Travail.

3. Financer les initiatives :

- mieux financer l'innovation.
- favoriser l'accompagnement financier des PME dans la durée.
- financer davantage les chômeurs créateurs d'entreprise

Rapport « Laissons courir les gazelles » de CroissancePlus

➔ Soutien de la recherche et de l'innovation

1. Elargir le CIR (Crédit impôt recherche) actuellement réservé aux seules dépenses de R&D à celles affectées à l'innovation.
2. Inclure dans l'assiette du CIR les dépenses de développement des nouveaux logiciels.
3. Prolonger de 12 à 24 mois la couverture des traitements des personnels titulaires d'un doctorat ou équivalent.
4. Passer à 80% le taux forfaitaire des frais de fonctionnement liés à la R&D (actuellement à 75%).
5. Relever à 10 millions d'euros le plafond des dépenses de recherche provenant de sociétés ayant des liens de dépendance avec l'entreprise bénéficiaire du CIR.
6. Prendre en charge les frais de développement et de construction des prototypes en état industriel final.

➔ Financer et structurer la recherche

1. Inscrire une programmation publique de 100 millions d'euros par an sur 5 ans de fonds dédiés au développement des fondations de Recherche avec un abondement minimum de 1 euro public pour 1 euro privé investi.
2. Augmenter à 100% le taux de réduction d'impôt sur les dons effectués par les entreprises au profit des fondations reconnues d'utilité publique liées à la Recherche, la Science et l'Innovation.
3. Supprimer le plafond de réduction d'impôt (limité à 0,5% du CA) sur les dons effectués par les entreprises au profit des fondations reconnues d'utilité publique liées à la Recherche, la Science et l'Innovation.

➔ Une nouvelle culture « public/privé » pour la recherche

1. Les crédits prévus de 160 millions d'euros en 2007 et de 260 millions d'euros en 2008 doivent être alloués en totalité aux Instituts Carnot et ne pas être ponctionnés pour l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII). Ces instituts récemment créés pour développer la recherche partenariale entre laboratoires

publics et le monde socio-économique, sont le relais essentiel entre la sphère de recherche publique et les sociétés privées. A ce titre, ils constituent le principal levier pour valoriser la recherche française.

2. Assurer le suivi par l'Agence d'Evaluation de la Recherche de ses propres recommandations afin que celles-ci ne restent pas lettre morte. Le Ministère de la Recherche pourrait alors se fonder sur le suivi réalisé par l'AER pour prendre les décisions d'attribution des dotations aux organismes sous tutelle.

➔ Valoriser la propriété intellectuelle

1. Etendre la dévolution automatique à la société des droits patrimoniaux de toute oeuvre de l'esprit créée par un salarié ou un mandataire social dirigeant.

2. Elargir le champ d'application des dispositions relatives à la propriété des inventions brevetables en matière de contrat de travail aux inventions mises au point par des dirigeants sociaux non salariés.

3. Protéger l'idée au même titre qu'un brevet ou qu'une marque, à condition que l'idée soit exploitée dans l'année qui suit le dépôt.